

COMMUNE DE MEZIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Représentés : 3

Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Mézin dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques LAMBERT Maire.

Présents :

Jacques LAMBERT, Maire, Dominique BOTTEON, Maire Adjoint, Pierre DUCOMET, Maire Adjoint, Patricia DUBOUCH, Maire Adjoint, Alexandre MENEULT, Maire Adjoint, Maria GRAHAME-LUCAS, Brigitte PULICANI, Frédéric BURSSSENS, Giovanni PALFINI, Elodie DAVOIGNEAU, Tania PIMENTA-FERNANDES, Marie-José BRAECKMAN, Bernard DULHOSTE, Jean-Michel MANABERA

Représentés :

Tanguy CUBILIER donne pouvoir à Jacques LAMBERT
Coline PREVITALI donne pouvoir à Alexandre MENEULT
José COMINOTTI donne pouvoir à Dominique BOTTEON

Absents :

Patricia BRUTAILS, Jacques CHAPOLARD

Secrétaire de séance : Patricia DUBOUCH

DEL 2023/08 - Objet : Vote du Compte Administratif 2022 de la Commune de Mézin

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Sous la présidence de Madame Dominique BOTTEON, première adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **DE VOTER** le compte administratif 2022 de la Commune de Mézin et d'arrêter ainsi les comptes (montants exprimés en euros) :

	<u>Investissement</u>	
Dépenses :	Prévu :	1 273 178,43
	Réalisé :	621 420,74
	Reste à réaliser :	116 000,00
Recettes :	Prévu :	1 273 178,43
	Réalisé :	639 267,38
	Reste à réaliser :	151 500,00
	<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	Prévu :	2 345 601,00
	Réalisé :	1 680 460,40
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	2 345 601,00
	Réalisé :	2 403 116,88
	Reste à réaliser :	0,00

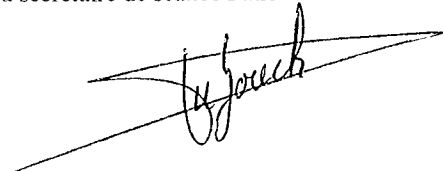
Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	17 846,64
Fonctionnement :	722 656,48
Résultat global :	740 503,12

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance Patricia DUBOUCH :



Le Maire,
Jacques LAMBERT

